

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

Le 20 février 2025 à 9h10, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, M. BERNARD, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME ROHEL, MME BAHOUGNE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 11 février 2025

DATE DE L'AFFICHAGE : 27 février 2025

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

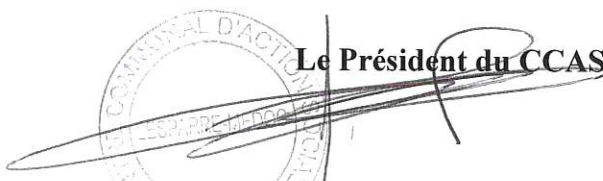
N°011-25- OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

LE CONSEIL PREND ACTE,

Le 08/01/2025 ☞ D001 Modification N°3-Régie de recettes

A Lesparre-Médoc, 21 février 2025


Le Président du CCAS,
Bernard GUIRAUD